La Ville de Verson propose une aide de 250 €* pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 50 €* pour l'achat d'un vélo classique neufs.

Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, la Ville de Verson versera également au bénéficiaire l'aide de 50 € de Caen la mer soit un total de 300 €. Le bénéficiaire pourra solliciter l'aide de l'Etat «Bonus Vélo» dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo sur le site : www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique *une aide par personne par foyer et par an, consultez le règlement.

DOSSIER COMPLET À DEPOSER EN MAIRIE OU À ENVOYER PAR EMAIL À : MAIRIE@VILLE-VERSON.FR

MAIRIE@VILLE-VERSON.FR A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR Réception de la demande :

Nom: (cadre réservé à la mairie)

Prénom: e-mail:

Adresse:

demande l'aide à l'achat d'un vélo pour :

un vélo à assistance électrique un vélo classique

date d'achat:

Je reconnais avoir pris connaissance des <u>dispositions du règlement</u> de l'aide à l'achat d'un vélo neuf et les accepte sans réserve.

Je m'engage à ne pas revendre le vélo dans les 3 années suivant l'achat Signature :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

- Pièce d'identité en cours de validité :
- Facture originale d'achat datant de moins de 3 mois, mentionnant : nom et prénom, adresse du demandeur, date d'acquisition, références et prix du vélo ;
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition, quittance d'assurance, quittance de loyer...)
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire ;
- Avis d'imposition N sur les revenus N-1.

Pour l'achat d'un VAE le demandeur devra également présenter les pièces suivantes :

- Certificat d'homologation du vélo
- Numéro d'immatriculation inscrit sur la facture (décret n° 2020-1439 du 23/11/2020 relatif à l'identification des cycles)

Votre dossier complet est à déposer à l'accueil de la mairie de Verson, une réponse vous sera adressée dans un délai maximum de 6 semaines.